AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_122-DE
Reçu le 18/07/2023

2023/ 122 du 11 juillet 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 11 juillet 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 04 juillet 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	35	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave –Christine Laurent - Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Dominique Foulon pour la commune de Grand-Brassac Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	23	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Géry Denis – Catherine Bezac-Gonthier – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye
Procurations	13	Lisa Boyer à Alfred Gonnard Michel Desmoulin à Monique Boineau-Serrano Yves Mahaud à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Lafaye Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Brigitte Pourtier à Ludovic Gillaizeau Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac Régis Defraye à Pascal Devars

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_122-DE
Reçu le 18/07/2023

DELIBERATION N° 2023 / 122 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 11 JUILLET 2023
RAPPORTEUR : Patrick Lachaud
OBJET : Salon de l'Habitat et de la Rénovation : Modification de la délibération 2023/12 relative à l'adoption des tarifs applicables au Salon de l'Habitat et de la Rénovation et à la création d'une régie de recettes.

Il convient de modifier la délibération n°2023/12 concernant les tarifs qui avaient été définis pour la présence des Foodtrucks et des producteurs locaux sur l'évènement. Il avait été établi les tarifs suivants :

Prix pour les foodtrucks	- 100 € HT / journée (120 € TTC) - 50 € HT / soir (60 € TTC) - 125 € HT / journée soir (150 € TTC)
Prix pour le marché des producteurs	- 50 € la place (60 € TTC / jour)

Or, aucun Foodtruck, ni Producteur n'a accepté d'être présent sur le Salon moyennant le paiement de leur emplacement. Ces derniers ont justifié leur position en indiquant que cet évènement était une première et qu'ils n'avaient pas de garantie quant au nombre de visiteurs qui viendraient consommés leurs produits. Ils ont évoqué la situation très compliquée liée à l'augmentation du coût de l'énergie et qu'ils souhaitaient éviter de répercuter cette hausse sur le prix de vente de leurs produits.

Il est donc proposé de leur mettre à disposition des emplacements à titre gracieux afin de s'assurer de pouvoir garantir une offre de restauration sur le Salon durant les trois jours de l'évènement.

Le tableau décrivant les tarifs est ainsi modifié comme suit :

Prix pour les foodtrucks	- Emplacement gratuit
Prix pour le marché des producteurs	- Emplacement gratuit

Le reste sans changement

Le conseil communautaire, à la majorité, décide de mettre à disposition des Foodtrucks des emplacements à titre gracieux durant leurs jours de présence sur le Salon de l'Habitat et de la Rénovation (2 contre – 13 abstentions).

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_122-DE
Reçu le 18/07/2023

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 35
Votes contre : 2
Abstentions : 13

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance du 11 juillet 2023
Jean-Marcel Beau